



Etaules

Bulletin Municipal 2014



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE
- LE CONSEIL MUNICIPAL
- MEMBRES DES SYNDICATS ET COMMISSIONS
- LE BUDGET COMMUNAL
- RESUME DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2013
- ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE
 - La Communauté de Communes « Forêts, Lavières et Suzon »
- LA VIE ASSOCIATIVE
 - Le Comité des fêtes
 - La section Gymnastique
 - La section Ateliers
 - La section Tennis
- LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- LE SITE INTERNET D'ETAULES
- LE BLASON D'ETAULES
- ETAULES PENDANT LA GRANDE GUERRE
- QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE, VIGILANCE ET SECURITE
- INFORMATIONS DIVERSES
- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LE MOT DU MAIRE

Le 23 mars vous avez élu un nouveau Conseil Municipal. Il s'est mis au travail avec motivation.

Après mon installation comme Maire ma première pensée a été pour Jean Paul, Anne, Christelle, Laurence et Lionel qui, pour des raisons diverses, ne font plus partie du Conseil Municipal.

Je veux ici les remercier pour leur engagement au service de la Commune :

Jean Paul : élu depuis 1995, Maire de 1998 à 2014

Anne : élue en 1983, Adjointe depuis 1995

Christelle : élue en 1998, Adjointe depuis 1995

Laurence : élue en 2001, a représenté la Commune aux écoles 13 années

Lionel : dévoué et disponible depuis 2008.

Leur engagement a été total et sans réserve, nous pouvons tous les féliciter. Ma pensée va aussi aux candidats à cette élection et qui ne sont pas élus, je souhaite qu'ils restent mobilisés.

Jean Paul l'a déjà fait mais je voudrais encore remercier Mme LAGREZE qui a pris sa retraite en 2013. Elle a fait preuve d'une disponibilité rare au service de la commune : bonne retraite Pépée.

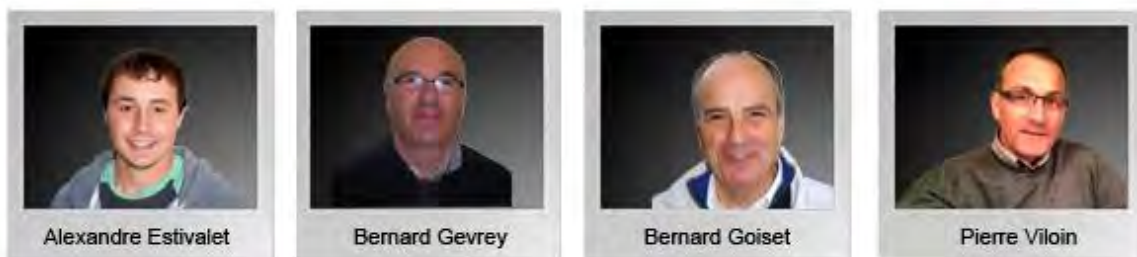
Je souhaite à Nicole LARMONIER la même réussite professionnelle.

Dans ce bulletin que je qualifie de « prise de contact », vous trouverez la répartition de la nouvelle équipe dans les différents Syndicats Intercommunaux et les Commissions Communales. Chacun est investi pour que ce mandat soit une réussite. Il sera marqué par l'avancée de l'intercommunalité. C'est un vaste chantier, difficile, où il faudra vaincre l'intérêt particulier pour faire réussir l'intérêt communautaire, oublier « l'esprit de clocher » pour penser territoire. Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier.

Le Conseil Municipal a besoin de votre participation pour réussir ce mandat. Il reste à votre écoute et à votre service.

A bientôt

LE CONSEIL MUNICIPAL



MEMBRES DES SYNDICATS ET COMMISSIONS

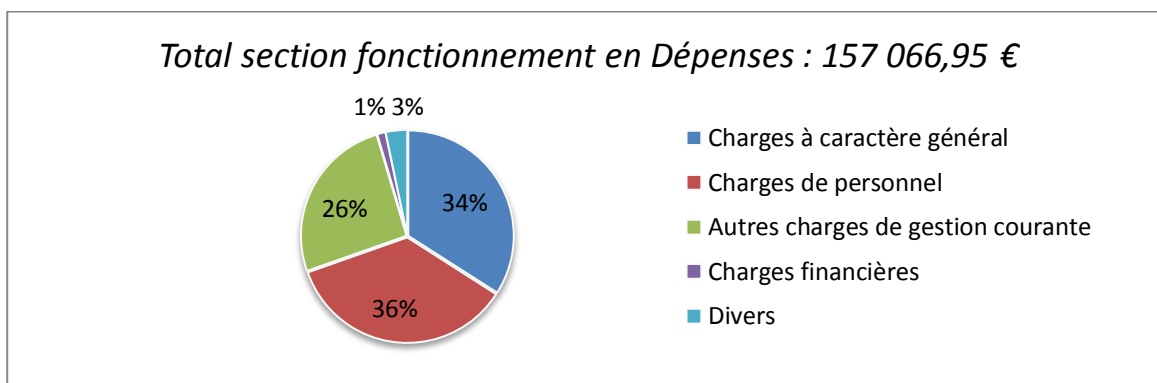
Syndicats (obligatoires)	Inter-communalité	Jean-René ESTIVALET (T) ; Jean-François GUEPET (S)
	SIVOS écoles maternelle et primaire	Odile DANIEL (T) ; Bernard GEVREY (T)
	Electrification de Plombières	Olivier ELIAS (T) ; Alexandre ESTIVALET (T) ; Bertrand COURBET (S)
	SIVU (eau)	Bertrand COURBET (T) ; Pierre VILOIN (T)
	Défense du Val Suzon	Monique BOUZEGAOU (T) ; Olivier COURTOIS (T)
	Assainissement du Val Suzon	Olivier COURTOIS (T) ; Bernard GOISET (T) ; Alexandre ESTIVALET (S)
Commissions (obligatoires)	CCAS	Odile DANIEL (T) ; Monique BOUZEGAOU (T) ; Bertrand COURBET (T) ; Bernard GOISET (T) ; Pierre VILOIN (T) ; <i>Bertrand DUCHESNE ; Sylvie FERRY ; Benoit HURST ; Paul ROUX ; Pierre-Alexandre THIERIOT ; Nadine THRO</i>
	Biens indivis	Jean-François GUEPET (T) ; <i>Jean-Paul SORDEL</i>
	Révision des listes électorales	Claire BENNER ; Anne BUREAU
Commissions (facultatives)	Budget	Olivier ELIAS (T) ; Monique BOUZEGAOU (T) ; Olivier COURTOIS (T) ; Odile DANIEL (T) ; Bernard GEVREY (T) ; Bernard GOISET (T) ; Jean-François GUEPET (T)
	Urbanisme	Jean-François GUEPET (T) ; Monique BOUZEGAOU (T) ; Bertrand COURBET (T) ; Olivier COURTOIS (T) ; Odile DANIEL (T) ; Pierre VILOIN (T)
	Communication	Bernard GOISET (T) ; Monique BOUZEGAOU (T) ; Olivier COURTOIS (T) ; Odile DANIEL (T) ; Olivier ELIAS (T) ; Alexandre ESTIVALET (T) ; Bernard GEVREY (T) ; Jean-François GUEPET (T) ; Pierre VILOIN (T) ; <i>Emmanuelle MARTIN</i>
	Jeunes	Pierre VILOIN (T) ; Olivier ELIAS (T) ; Alexandre ESTIVALET (T) ; <i>Maxime BORDY ; Antoine COURBET ; Chloé DE LA MATA ; Laura HERRERO ; Paul ROUX ; Thomas TANQUEREL ; Pierre-Alexandre THIERIOT ; Guillaume THRO ; Alexis VILOIN</i>
	Sécurité	Bernard GEVREY (T) ; Olivier ELIAS (T) ; Jean-François GUEPET (T) ; <i>Serge COURTOT</i>

T : titulaire

S : suppléant

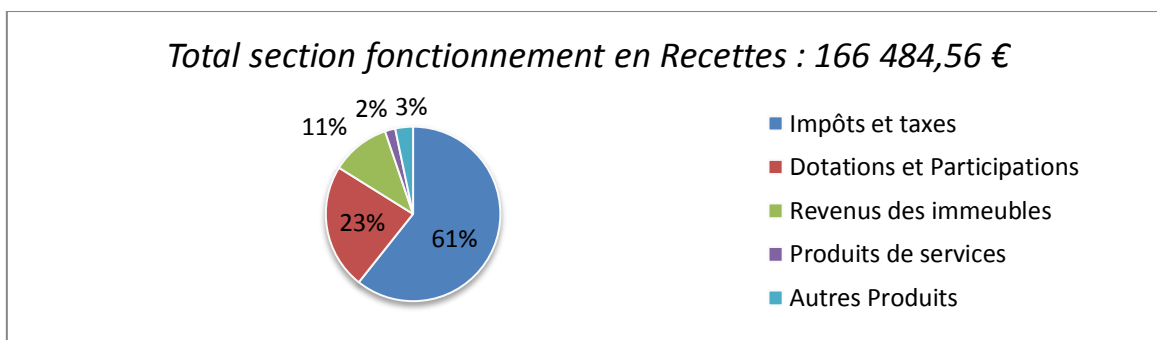
LE BUDGET COMMUNAL 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges à caractère général (53 484,10 €) : dans cette rubrique figure tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la municipalité : eau, électricité, fournitures diverses, entretien des matériels, maintenance des cloches, etc.
- Charges de personnel (55 850,80 €) : salaires et charges de nos employés.
- Charges de gestion courante (40 546,72 €) : service incendie, frais de scolarité pour les écoles du plateau, alimentation de compte du centre communal d'action sociale, etc.
- Charges financières (1 997,43 €) : intérêts relatifs aux emprunts que la municipalité a contractés.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Impôts et taxes (101 028,80 €) : produits de la fiscalité appliquée sur les ménages et les propriétaires d'Etaules.
- Dotations et participation (38 599,00 €) : dotation globale de fonctionnement. L'Etat rétrocède une somme annuelle à notre commune.
- Revenus des immeubles (18 185,90 €) : location de la salle polyvalente, du gîte d'étape et de 2 appartements.
- Produits de services (3 180,34 €) : chasse communale, redevance occupation du domaine public, etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2013, la municipalité a investi pour 64 087,62 € :

Désignation	Coût	Subventions
Logiciels Mairie (compta, paye, ...)	2 863,59	
Points à temps et bicouche	4 186,00	
Rénovations façades Marie	9 424,26	2 884,34
Rénovations façades et clocher Eglise	10 580,70	5 000,00
Rénovations façades abris-bus	758,98	
Menuiseries isolantes local jeunes	5 496,71	
Achat d'un camion	30 085,38	5 000,00
Tronçonneuse	692,00	
	64 087,62	12 884,34



RESUME DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2013

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis DELMAS pour le ravalement des façades de la Mairie-Eglise-Abribus.
- Le Conseil Municipal embauche Mme LARMONIER, CDD, agent technique, 6 heures par mois, pour remplacer Mme LAGREZE.
- Le Conseil Municipal décide de ne louer la salle polyvalente de la commune qu'aux habitants du village.
- Le Conseil Municipal décide de remplacer le tracteur + remorque, en très mauvais état et hors normes, par un petit camion.
- Le Conseil Municipal accepte les statuts de la Communauté de Commune « Forêt, Seine et Suzon » résultat de la fusion des Communautés de Communes Pays de Saint Seine et Forêts Lavières et Suzon.
- Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la petite salle réservée aux habitants d'ETAULES.
180 € : cuisine et petite salle + caution de 50 € pour le nettoyage.

ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « Forêts, Seine et Suzon »



Domaines de compétences de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon :

- aménagement du territoire
- affaires économique
- tourisme, culture et animation du territoire
- environnement
- enfance/jeunesse
- communication
- gestion du personnel communal

Etat civil

Nom : Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon

Née le : 1^{er} janvier 2014

à Messigny-et-Vantoux (21380)

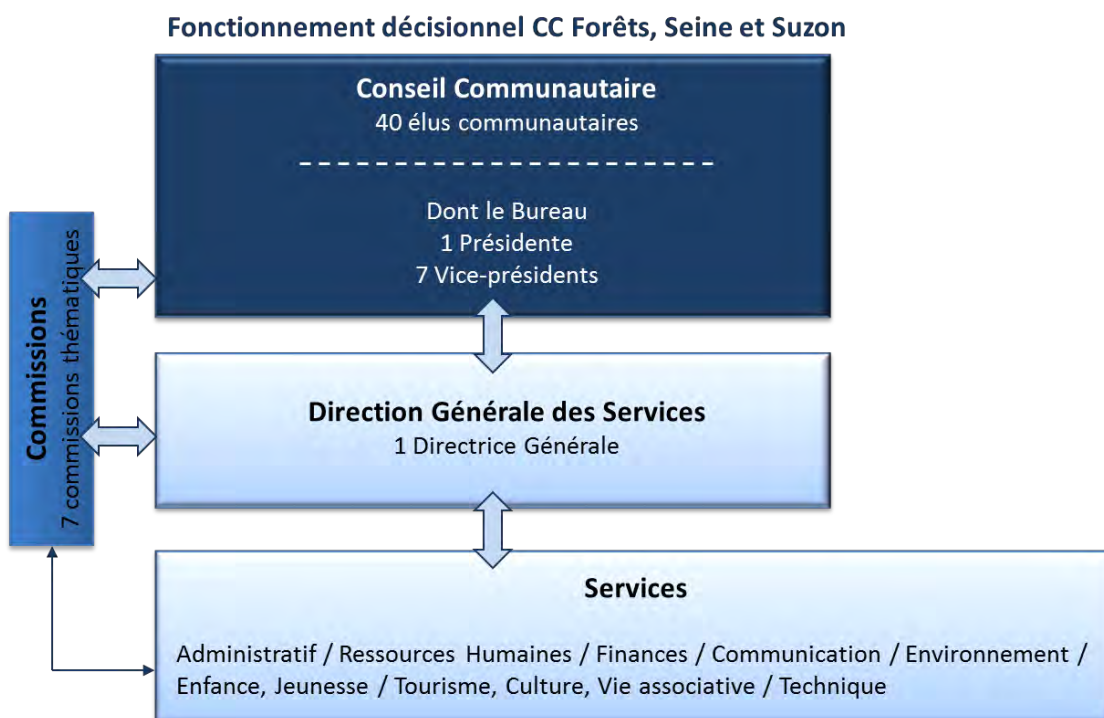
4 bis rue des Ecoles

Nature : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

Superficie : 447 km²

Nombre de communes : 25

Nombre d'habitants : 6 835



COMMUNAUTES DE COMMUNES FORETS SEINE ET SUZON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2014 à 19H

Il est rappelé que la Communauté compte 25 communes, représentées par 40 Conseillers titulaires disposant chacun d'une voix, et par des suppléants.

Trente-huit Conseillers titulaires sont présents, 2 sont représentés.

La séance est présidée par Gabriel BLAISE, doyen des Conseillers, Marie de Chanceaux

Il rappelle dans son propos introductif la nécessité de créer et d'entretenir un véritable esprit communautaire pour assurer un développement harmonieux de notre territoire. Il rappelle que le scrutin est à la majorité absolue pour les 2 premiers tours et ensuite à la majorité relative ; enfin, il procède à l'appel des candidatures au poste de Président.

Catherine LOUIS, Conseiller Général, Maire de Val Suzon, Présidente sortante de la Communauté, se présente.

Jean Michel STAIGER, Maire de Savigny le Sec, se présente également. Au 1^{er} tour de scrutin, Catherine LOUIS obtient 21 voix, Jean-Michel STAIGER 12 voix. Sept conseillers ont voté blanc ou nul.

Catherine LOUIS est proclamée Présidente de la Communauté ; elle reprend la présidence des débats et fait délibérer l'assemblée sur le nombre de Vice-présidents. Elle propose, comme dans la mandature précédente, 7 vice-présidences. Le Conseil communautaire l'accepte à l'unanimité. Elle propose ensuite les noms de chacun des Vice-présidents qui feront l'objet d'une élection individuelle. Le résultat du scrutin est le suivant :

- 1^{er} Vice-président : Pascal MINARD, Marie de Darois
- 2^{ème} Vice-président : Bénigne COLSON, Maire de Frénois
- 3^{ème} Vice-président : Vincent LEPRETRE, Maire de Messigny et Vantoux
- 4^{ème} Vice-président : Jean-François DESSOLIN, Maire de Bligny le Sec ; à noter que Jean-Michel STAIGER se présente également sur ce poste. Jean-François DESSOLIN est élu par 23 voix contre 17
- 5^{ème} Vice-président : Jean-Michel STAIGER
- 6^{ème} Vice-président : Gabriel BLAISE
- 7^{ème} Vice-président : Jean-René ESTIVALET

La Présidente attribue alors les différentes Commissions de la Communauté à chacun des Vice-présidents :

- Affaires générales-Ressources humaines : Pascal MINARD
- Développement durable : Bénigne COLSON
- Développement économique : Vincent LEPRETRE
- Finances : Jean-François DESSOLIN
- Affaires sociales : Jean-Michel STAIGER
- Tourisme-Vie associative : Gabriel BLAISE
- Travaux : Jean-René ESTIVALET

La Présidente fait ensuite appel aux candidatures pour la Commission d'appel d'offres ainsi que pour les représentations de la Communauté de Communes dans les différents syndicats (SCOT Dijonnais, Syndicat de la Vallée du Suzon, Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien, Pays de Seine et Tille,etc...)

Il est enfin statué sur les délégations de signatures consenties à la Présidente.

La séance est clôturée à 22 h 15

ÉVOLUTION DE LA POPULATION
DANS LES COMMUNES DE FORETS, SEINE ET SUZON
 (Source : Insee)

Communes	2011	2010	2009	2008	2007
Bligny-le-Sec	161	164	167	170	168
Champagny	34	38	43	41	41
Chanceaux	217	205	191	192	196
Curtil-Saint-Seine	106	107	103	99	91
Darois	445	449	454	477	394
Étaules	252	247	251	255	257
Francheville	254	255	256	249	249
Frénois	95	91	87	79	72
Lamargelle	159	163	167	170	169
Léry	225	222	220	222	232
Messigny-et-Vantoux	1 611	1 619	1 567	1 513	1 504
Panges	84	83	79	79	79
Pellerey	88	88	93	97	103
Poiseul-la-Grange	65	69	76	75	74
Poncey-sur-l'ignon	80	86	85	85	85
Prenois	417	426	414	407	398
Saint-Martin-du-Mont	458	461	455	450	448
Saint-Seine-l'Abbaye	402	405	407	407	408
Saussy	95	97	99	101	105
Savigny-le-Sec	830	826	839	843	836
Trouhaut	103	99	102	107	109
Turcey	184	181	184	181	183
Val-Suzon	221	231	232	231	226
Vaux-Saules	190	191	183	172	161
Villotte-Saint-Seine	59	62	65	66	67
Total	6 835	6 865	6 819	6 768	6 655

Les chiffres de la colonne de gauche (dernière année connue) représentent la population officielle au 1^{er} janvier de l'année en cours

"NOUVEAU POUR LES ENFANTS D'ETAULES"

La réalité de la communauté de communes se renforce et va permettre aux étauliens de participer aux activités de loisirs qui sont proposés pour des enfants entre 3 et 18 ans.

Le Pôle Enfance des Tasselots, à Bligny le Sec, propose des activités à la journée ou à la semaine, cet été les animations seront organisées à partir du thème "L'arc en ciel des métiers".

Pour les plus grands, des séjours de 5 jours sont organisés en Côte d'Or mais également plus loin - Haute Savoie, Morvan...avec des camps VTT, Nature, Equestre, ou Aquatique.

Vos enfants vont recevoir, pour ceux qui sont en primaire, les plaquettes de présentation de ces activités par leur école.

Pour les plus grands : renseignements auprès de Anne Laure SOMMANT :
sommant.ccps2@orange.fr

ÉTÉ 2014

Des séjours à destination des **8-16 ans**, organisés à l'extérieur de la structure

Départs et retours prévus à Bligny-le-sec et Messigny-et-Vantoux

Encadrés par des équipes d'animateurs et intervenants extérieurs professionnels

Découverte d'un environnement ou d'une pratique sportive spécifique

Un partage de vie en collectivité durant 5 jours

LES SÉJOURS
De l'Accueil de Loisirs des Tasselots-Bligny-le-Sec

Communauté de Communes Forêts, Seine & Suzon
ALLOUATIONS FAMILIALES
Café de la Côte d'Or

Du 7 juillet au 29 août 2014

L'arc-en-ciel des métiers

ACCUEIL DE LOISIRS ANNEXE
DAROIS, ETAULES, MESSIGNY-ET-VANTOUX, PRENOIS ET SAVIGNY-LE-SEC

Renseignements et inscriptions
Auprès du service Enfance/Jeunesse
sommant.ccps2@orange.fr
De 9h à 12h et de 14h à 18h

CC Forêts, Seine et Suzon, 1 place de l'Eglise—21440 Saint-Seine-l'Abbaye
-03 80 35 22 76 - (L, Me et V)

CC Forêts, Seine et Suzon, 4bis rue des Ecoles—21380 Messigny-et-Vantoux
- 03 80 42 98 97- (Ma et J)

Communauté de Communes Forêts, Seine & Suzon
ALLOUATIONS FAMILIALES
Café de la Côte d'Or

LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE

Les Amis du Plateau, association (loi 1901) à but non lucratif, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de Côte d'Or le 6 juin 1970, participe activement à la vie du village.

Elle comporte plusieurs sections

- le Comité des Fêtes (Présidente : Monique BOUZEGAOU)
- les ateliers (Présidente : Brigitte LYON)
- la gymnastique (Présidente : Emmanuelle ESTIVALET)
- le tennis (Président : Bernard GEVREY)

Le rôle du Comité des Fêtes

Il contribue à l'animation du village. Il organise des manifestations dans le but de réunir les habitants. Il a pour ambition de favoriser les liens d'amitié et de cohésion entre tous. Le Comité des Fêtes est composé de bénévoles. Il est autonome et indépendant de la municipalité.

LES AMIS DU PLATEAU / SECTION COMITE DES FETES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

1^{er} février : Galette pour les vœux du Maire

15 mars : Voyage à Annecy pour le carnaval vénitien

6 avril : Promenade à Hauteville les Dijon à la découverte des cadoles

21 juin : Feux de la St Jean

7 septembre : Méchoui

21 septembre : Randonnée

31 octobre : Halloween

14 décembre : Visite des maisons illuminées du village.

LES AMIS DU PLATEAU / SECTION COMITE DES FETES

BILAN DES MANIFESTATIONS 2013

Le Comité des Fêtes a organisé plusieurs manifestations afin de partager un moment de convivialité.

- Le 18 janvier pour les vœux du maire et la galette.
- Le 13 avril pour une balade qui a conduit les promeneurs à la fontaine du Chêneau puis Hauteville et retour par le lavoir de Darois. A l'arrivée, un repas tiré du sac et bonnes bouteilles ont permis de finir gaiement la journée.
- Le 22 juin, sous un ciel clément, les Etauliens se sont retrouvés, avec plaisir, autour du barbecue pour saucisses et merguez traditionnelles, sans oublier un petit tour de danse, sous la conduite de Bernard. L'émerveillement est toujours présent, et nous retrouvons notre âme d'enfant lorsque le feu scintille dans la nuit pour la plus grande joie de tous. Merci à chacun pour le coup de main afin que cette journée se déroule le mieux du monde.
- Le 8 septembre, le temps était au beau fixe pour cette journée qui comme tous les ans permet de se retrouver afin d'échanger et de partager un bon moment ensemble autour du mouton qui est toujours succulent et bien arrosé... grâce à la sauce de Pépée. Merci aux participants et aux bénévoles pour la réussite de cette journée.
- Le 31 octobre Halloween. Monstres, sorcières, trolls... ont été nombreux à courir les rues du village à la récolte de bonbons dont les sacs ont été bien remplis. Merci aux généreux donateurs qui tous les ans jouent le jeu pour le plus grand plaisir des monstres.
- Le 15 décembre Village illuminé. Merci à tous ceux et celles qui sont de plus en plus nombreux à décorer leur maison. Après leur balade en plein air les promeneurs du soir ont pu apprécier vin chaud et brioches pour les réchauffer. Merci à tous.

LES AMIS DU PLATEAU / SECTION COMITE DES FETES

Le 15 mars 2014 : Voyage à Annecy pour le Carnaval Vénitien

Au cours de cette journée, on a oublié soucis et tracas de la vie quotidienne pour admirer de magnifiques costumes. Les artistes ont débordé d'imagination pour réaliser 350 costumes tout en couleur et en originalité.

Le soleil qui jouait à cache-cache rendait le temps clément et agréable, pour une promenade au bord du lac ou dans la vieille ville magnifique. Si le départ était « au papotage » le retour fût très calme. Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés pour cette journée.



Le 6 avril 2014 : Promenade guidée à Hauteville les Dijon à la découverte des cadoles et meurgers.

~~Le groupe s'était donné rendez-vous, à 8 h 30, devant la salle des fêtes, par ce beau dimanche. Jacques LEFEVRE, le Président de l'Association Cadoles et Meurgers d'Hauteville nous accueille chaleureusement. Il nous fait découvrir les richesses de la belle église du village puis nous dirige vers les vignes et les premières cadoles.~~

~~Notre guide nous offre le verre de l'amitié à l'issue de cette matinée passée à la découverte d'un patrimoine magnifiquement restauré, par les bénévoles. Le groupe se retrouve à Etaules pour un pique-nique, sous un chaud soleil.~~



LES AMIS DU PLATEAU / SECTION GYMNASTIQUE -RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET ZUMBA

Pour mon plus grand plaisir, le succès de l'activité gymnastique / renforcement musculaire se confirme d'année en année. La saison 2013/2014 a vu le nombre de ses adhérents passer de 22 personnes (dont 17 d'ETAULES) à 27 (dont 22 d'ETAULES, 1 de VAL SUZON, 2 d'HAUTEVILLE, 1 de FRENOIS et 1 de DIJON). En plus de s'être agrandi, le groupe s'est rajeuni et la mixité se confirme.

Le nombre des adhésions m'a permis, cette année encore, de maintenir l'inscription annuelle à 90 € (assurance comprise) pour 33 séances d'une heure chacune. La somme recueillie permet de financer notre intervenante, Sabrina BESANCON, petite brunette au tempérament bien trempé et à l'énergie inépuisable.

Outre ce rendez-vous du mercredi soir (19 h 45/20 h 45) et dans le but de toucher éventuellement un autre public sur une plage horaire différente, une séance de Zumba a été tentée le dimanche de 10 h 30 à 11 h 30. Le premier essai ayant été couronné de succès (28 participants), 4 cours ont été programmés sur l'année 2013/2014.

Si tout le monde n'a pas toujours suivi la chorégraphie proposée à la lettre, le plaisir, le défoulement et la rigolade ont bien été au rendez-vous.

Pour les personnes déjà inscrites au renforcement musculaire, le coût des 4 séances de Zumba a été fixé à 10 €, pour les autres il est de 20 €. Il est cependant possible de participer au cours à l'unité pour 7 € de l'heure.

Enfin, je ne veux pas finir ce petit mot sans remercier Monique qui, tout au long de l'année, pense toujours à allumer le chauffage dans la salle pour que nous n'ayons pas froid et à nettoyer les lieux de temps de temps pour notre confort à tous.

Bien amicalement.

Emmanuelle

PS : pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 03.80.35.61.23.



The ZUMBA logo, featuring the word 'ZUMBA' in a stylized, colorful font. The letters are in various colors: Z (red), U (yellow), M (green), B (orange), and A (purple). The letters are bold and have a slight shadow effect.

LES AMIS DU PLATEAU / SECTION ATELIERS

Toujours autant d'enthousiasme pour les adeptes de la peinture et du bricolage. Des moments d'échanges et de convivialité ponctués par la traditionnelle « pause tisane » de 17 heures que nous avons le plaisir de partager parfois avec les Etauliennes venues nous rendre visite.

Les ateliers peinture sur bois ont lieu 1 vendredi après-midi par mois (arrêt en juillet et août).

Les ateliers loisirs créatifs se déroulent sur 3 séances par mois, groupées autour d'un week-end (vendredi, samedi et lundi après-midi, arrêt en juillet et août).

Le programme des ateliers est affiché à la mairie, sur le site d'Etaules (merci Manue !) et distribué dans les boîtes aux lettres en début de trimestre.

Durant l'année 2013, 33 personnes différentes ont fréquenté les ateliers tous confondus (21 personnes pour les ateliers créatifs et 12 personnes pour la peinture sur bois).

Tous les ateliers sont accessibles aux débutantes, même en cours d'année.
N'hésitez pas à venir nous rencontrer salle Anaïs.

Amicalement

Brigitte

Tél : 03 80 35 61 75



LES AMIS DU PLATEAU / TENNIS CLUB - ETAULES



Le printemps bien triste nous a indiqué le retard de cette saison 2013.
Il ne pouvait y avoir d'école de tennis cette saison 2013 pour les enfants.

Le cours de tennis a subi un programme de rénovation complet : traitement antimousse chimique, retrait des mousses incrustées par action mécanique hydraulique, réparation des tensions de grillage bas pour éviter les passages de balles à l'extérieur. Tous ces travaux ont pu être réalisés par notre employé municipal.

Quatre nouvelles familles ont pu ainsi découvrir les joies du tennis à Etaules, dans ce cadre que nous apprécions tous.

Que chacun respecte la bonne tenue du cours.

Le printemps s'annonce bien, espérons que la saison 2014 soit agréable.

Sportivement vôtre

Bernard et Thomas

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ACTIVITE 2013



Le bilan de fréquentation est toujours très positif. On notera une augmentation constante des lecteurs (+14) mais également une forte progression des livres sortis (+350) soit 1400 volumes empruntés, au cours de l'année 2013.

La bibliothèque s'est enrichie de 186 volumes grâce à la subvention de la commune (achat de 24 nouveautés) et aux différents dons. Merci de votre générosité. La bibliothèque possède ainsi 2088 ouvrages divers. Par ailleurs, le bibliobus de la médiathèque de Côte d'Or passe, chaque trimestre, pour renouveler 550 livres exposés permettant ainsi un plus large choix.

Je remercie particulièrement la municipalité pour la mise à disposition d'un ordinateur avec accès à internet et d'une imprimante me permettant d'effectuer des demandes de réservation en ligne et de connaître les disponibilités des différents ouvrages du catalogue de la médiathèque de Côte d'Or.

Vous n'avez pas trouvé le document que vous cherchez, indiquez moi les références (auteur, titre) il vous sera réservé de suite.

Rappel : l'inscription à la bibliothèque est gratuite. Une autorisation parentale par enfant mineur est obligatoire et devra être réitérée tous les ans.

Afin d'obtenir un maximum de livres lors du passage du bibliobus et de ne pas pénaliser les lecteurs ou lectrices dans leur choix, un délai d'un mois maximum est dorénavant imposé pour le ou les retours d'ouvrages. Tout document perdu ou détérioré devra faire l'objet d'un remplacement à l'identique. Merci de votre compréhension.

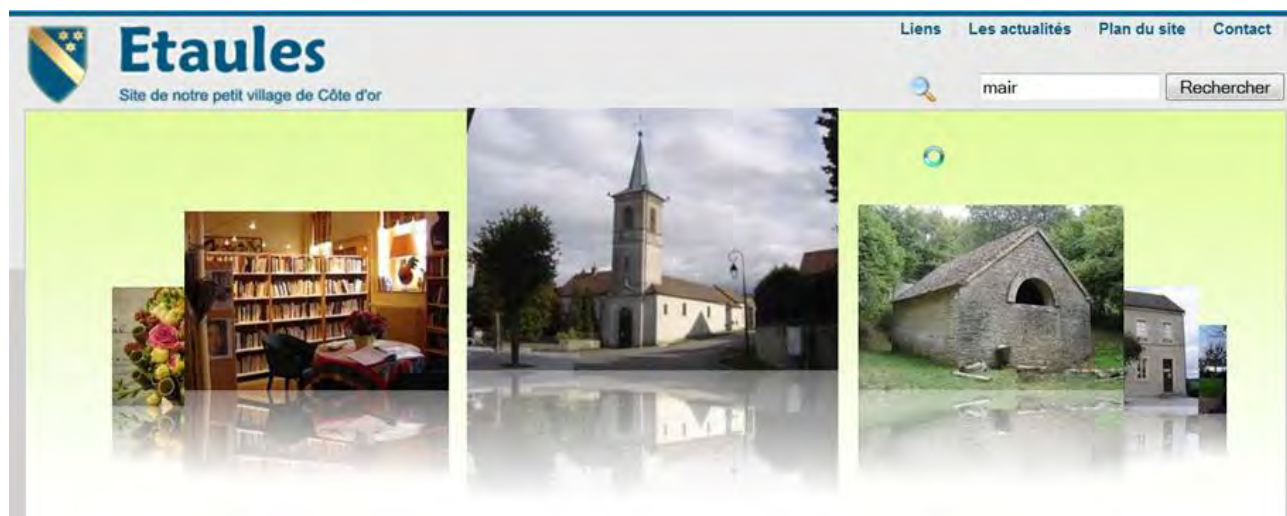
Pour commémorer le centenaire de la 1ère guerre mondiale, j'ai le projet de faire une petite exposition rappelant cette tragique période. J'invite les habitants à prêter temporairement des objets, cartes postales ou autres documents sur ces moments terribles. Merci d'avance.

Bonne lecture.

Nicole LARMONIER

LE SITE INTERNET D'ETAULES

Le site internet du village : www.etaules21.fr



La fréquentation de notre site est toujours très constante.

Voici quelques chiffres pour l'année 2013 :

- 4 389 connexions (dont 3 803 visiteurs uniques)
- 10 305 pages ont été consultées, soit 2,37 pages par visite

Vous êtes maintenant 12% à consulter le site via smartphones et tablettes.

Cette année, les rubriques les plus consultées ont été le bulletin municipal, les règles de bon voisinage et les horaires des bus Transco.

Vous trouverez sur le site l'ensemble de ce bulletin municipal, le calendrier des ateliers ainsi que des photos des divers événements qui ponctuent la vie de notre village (Halloween, les feux de la Saint-Jean, le méchoui, etc...)

N'hésitez pas à communiquer toutes informations que vous jugerez utiles afin d'améliorer le contenu du site, soit via la page Contact du site ou bien à l'adresse : etaules@free.fr

Bien amicalement.

Manue.

LE BLASON D'ETAULES



Depuis le conseil municipal du 2.12.1985, nous avons notre blason, défini ainsi :

D'azur à bande d'or, accompagnée en chef de trois molettes du même.

Il représente les armes d'une famille ayant porté le nom d'Etaules

Il est reproduit d'après la tombe du seigneur Renaud d'Etaules (mort en 1314) au prieuré de Bonvaux. La dalle funéraire se trouve actuellement au musée archéologique de Dijon.



ETAULES PENDANT LA GRANDE GUERRE

Souvenez-vous !



Georges-Emile ESTIVALET

Il y a 100 ans, ces enfants du village sont partis faire la guerre....

Si certains ne sont pas revenus :

- Marcel SULEAU (1892-1914)
- Emile PICARD (1894-1915)
- Paul PICARD (1878-1915)
- Félix ESTIVALET (1880-1916)
- Marcel MEURET (1888-1916)

D'autres comme : Charles LALEVEE, Georges-Emile ESTIVALET, Edmond MEURET, PICARD et FERRY après 7 ans d'absence (2 ans de service + 5 ans de guerre) sont revenus après des conditions de vie atroces et inhumaines, épuisés, malades, mutilés physiquement et mentalement, et pour la plupart gazés.

Rendons hommage à ces grands-parents qui grâce à eux, à leur courage, ont fait de notre village, de notre pays, une nation libre.



Charles LALEVEE en 1914



Charles LALEVEE dans les années 1940

Pensons aussi à leurs femmes qui, durant leur absence, ont su continuer avec courage et détermination, à faire prospérer le pays en les remplaçant dans les usines, les fermes, l'élevage et la culture avec le peu d'hommes restés au pays.

Qu'ils trouvent en ces quelques mots notre reconnaissance éternelle en cette année anniversaire.



Georges-Emile ESTIVALET



Edmond MEURET : 2^{ème} rang, 1^{er} à partir de la gauche



Edmond MEURET

Morts pour la France 1914-1918 à Etaules



Marcel SULEAU né à Etaules le 27.06.1892

2^{ème} classe au 21^{ème} régiment d'infanterie, disparu au combat à Celles sur Plaine (Aisne) le 24.08.1914.

Émile PICARD né à Etaules le 18.07.1894

2^{ème} classe au 109^{ème} régiment d'infanterie, mort suite à ses blessures de guerre le 18.06.1915 à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais)

Paul PICARD né à Etaules le 30.12.1878

2^{ème} classe au 226^{ème} régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 07.10.1915 à Neuville Saint Vaast (Pas-de-Calais)

Félix ESTIVALET né à Etaules le 14.10.1880

Sergent au 27^{ème} régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 22.02.1916 à Apremont, Bois Brûlé (Meuse)

Marcel MEURET né à Etaules le 16.05.1888

Maréchal des logis au 11^{ème} régiment d'artillerie, mort suite à blessures de guerre le 23.07.1916 à la bataille de la Somme.

Durant les conflits, nés en Côte d'Or, les familles PICARD, ESTIVALET, MEURET et SULEAU ont respectivement perdu 24, 12, 6 et 1 personnes.

A cette liste, on peut ajouter le lieutenant **Edmond MEURET** né à Etaules le 10.11.1891, gazé et décédé par la suite pendant des manœuvres en Champagne en 1931.

Des descendants de certaines de ces familles vivent encore actuellement à Etaules.

Chantal FRICOT, née MEURET est la petite-fille du lieutenant MEURET ; Daniel HAAG, Christelle et Dominique sont ses neveux et petits-neveux.

La famille ESTIVALET compte Félix ESTIVALET qui était l'oncle de Jean(Philippe) ESTIVALET.

Plus indirectement, Émile et Paul PICARD étaient les oncles d'Armande PICARD, épouse VIENNOT, elle-même d'Henry ECHARD, habitant à Etaules.



Vous pourrez retrouver d'autres photos et objets de la guerre lors d'une exposition qui se tiendra à la bibliothèque en mai.

QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE

LES JOURS ET HEURES POUR LE BRICOLAGE

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise dans son article 4 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h »

Par souci du bien-être de tous, merci de respecter ces jours et horaires.

LES ABOIEMENTS DES CHIENS

C'est aussi l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores qui précise dans son article 5 : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Concernant les aboiements des chiens, la municipalité a été alertée à plusieurs reprises par de nombreux habitants du village de la gêne occasionnée par les aboiements intempestifs de chiens, de jour et de nuit.

Nous demandons aux propriétaires de chiens d'être particulièrement vigilants.

Rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral : « Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les inspecteurs de Salubrité et par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les agents commissionnés et assermentés. Elles pourront être sanctionnées. »

LES HAUTEURS REGLEMENTAIRES DE VOS PLANTATIONS

A quelles distances planter ?

Vous devez veiller, lors de la plantation de vos arbres ou arbustes, à la distance à laquelle ils se trouvent de la limite séparative.

Selon l'article 671 du code civil :

- les arbres, dont la hauteur est supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine. . Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.
- aucun arbre ni arbuste ne peut être planté de 0 cm à 50 cm de la propriété voisine

Comment se mesurent ces distances ?

A la suite de nombreux litiges de voisinage, la jurisprudence a déterminé la manière d'apprécier ces distances de plantation.

La hauteur : un arbre se mesure depuis le niveau du sol où il prend racine jusqu'à son faite. Ainsi, quand deux terrains ne sont pas situés au même niveau, la hauteur est définie depuis le sol où est situé le végétal, tant pis si le terrain voisin est plus bas.

La distance depuis la clôture : c'est le centre du tronc qui compte pour mesurer la distance à la limite séparative. La position du tronc est définie au niveau du sol, peu importe si sa tête penche vers le terrain voisin.

Côté limite séparative, pas d'ambiguïté s'il s'agit d'un grillage. Mais dans le cas d'un mur, tout dépend de son statut. Si le mur est mitoyen : la mesure s'effectue depuis la demi-épaisseur de la construction. Si le mur vous appartient : la distance inclut l'épaisseur totale de l'ouvrage. Si le mur appartient au voisin : la limite est définie par le côté du mur donnant sur votre propriété.

Attention si la distance n'est pas respectée.

Quand les végétaux sont plantés trop près de la clôture, vous devrez soit les rabattre à la hauteur réglementaire, soit les arracher. Il est admis que l'étêtage des arbres puisse se faire à une saison propice pour éviter qu'ils souffrent trop de ces coupes. Bon à savoir : lorsque vous procédez à l'élagage de votre haie, retenez que les végétaux continuent leur croissance et prenez la précaution de rabattre vos végétaux un peu en dessous des 2 mètres réglementaires. Cela vous évitera les remarques du voisin dès qu'elle dépassera la hauteur fatidique le mois suivant la coupe.

Comment réagir en cas de non-respect des règles ?

Après une démarche amiable infructueuse pour faire constater au voisin que ses végétaux vous gênent, adressez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui rappeler ses obligations et le mettre en demeure d'intervenir dans un délai raisonnable.

Si rien n'y fait, saisissez le tribunal d'instance.

Les exceptions aux règles Dans certains cas, les arbres peuvent s'épanouir sans respecter les distances réglementaires :

Servitude par prescription trentenaire : si les arbres ont pu croître durant trente ans le long de la clôture sans protestation de la part du voisin, il ne pourra plus exiger qu'ils soient coupés.

Servitude par destination du père de famille : il arrive parfois qu'un propriétaire divise son terrain en vue de sa succession sans tenir compte des distances réglementaires de plantation. Les héritiers devront supporter les contraintes qui en découlent sans pouvoir se plaindre. Accord entre voisins : si les propriétaires précédents ont signé une convention établissant le non-respect de ces distances pour les arbres, vous n'y pourrez plus rien. Précision : c'est un acte authentique (publié à la Conservation des hypothèques) qui concrétise un accord entre voisins.

Le cas d'un mur mitoyen : dans cette situation, chaque propriétaire de l'ouvrage garde la faculté de cultiver des plantes en espalier accrochées sur son côté du mur. Si les distances réglementaires pour planter des végétaux ne sont pas à prendre en compte, ces plantations ne doivent en aucun cas dépasser le sommet du mur, ni bien sûr mettre en péril la solidité de la construction. Sur la face du mur qui est de son côté, chacun peut fixer des treillages ou des fils de fer pour accrocher ces arbustes.

L'entretien des plantations :

Le respect des distances légales ne vous dispense pas d'entretenir vos végétaux.

Couper les branches : l'article 673 du code civil impose que les branches soient coupées au niveau de la limite séparative du terrain pour ne pas envahir le voisin. Même si, depuis trente ans, le voisin n'a rien dit, vous devrez vous exécuter s'il fait une réclamation, car la prescription ne joue pas dans ce cas. Tant pis si cette coupe risque de faire mourir l'arbre. Vous seul êtes habilité à réaliser cette opération, et en aucun cas le voisin de sa propre initiative, sauf si vous lui en donnez l'autorisation.

S'il s'agit d'un arbre fruitier, le voisin ne pourra pas cueillir les fruits sur les branches qui pendent dans son jardin. Mais rien ne lui interdira de les ramasser lorsqu'ils sont tombés à terre.

Les dégâts causés par les racines : avec le temps, les racines de vos arbres peuvent causer de graves dégâts aux édifices limitrophes, en provoquant des fissures par exemple. Dans ce cas, le voisin est en droit de les couper au niveau de la clôture sans avoir à vous demander votre accord. Attention ! Couper soi-même les racines peut mettre en danger la vie de l'arbre, causer un préjudice, c'est un acte qui engage votre responsabilité.

Les jardins abandonnés. Sachez que si vous laissez votre jardin à l'abandon au point que la végétation envahisse le terrain limitrophe, le voisin est en droit d'intervenir. Il a la faculté de porter l'affaire auprès du tribunal d'instance dans l'année suivant le trouble, et le juge peut vous contraindre au nettoyage. Votre responsabilité civile risque d'être engagée en cas de chute d'arbre ou d'incendie. Des recours sont également possibles auprès du maire, qui dispose des pouvoirs de police, ou auprès de la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique.

Quelle est la responsabilité du propriétaire en cas de dommages ? Le propriétaire a la responsabilité des dommages causés par un arbre qui lui appartient. Les articles 1382 à 1384 du Code civil régissent la nature de cette responsabilité (responsabilité pour faute ou pour risque). Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage. **EDF :** pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout accident du système électrique, le concessionnaire est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. (Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, article 12) **France Telecom** peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.

Voirie : le Code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de 2 mètres de la limite du domaine public.

Sources : www.bourgogne.pref.gouv.fr; www.cotemaison.fr; www.urcaue-idf.archi.fr

VIGILANCE ET SECURITE

VANDALISME

Les amateurs apprécient le cadre offert à Etaules pour exercer leur sport favori. Malheureusement, les réfections et réparations de l'ensemble des grillages du cours de tennis par notre employé municipal ont été sérieusement endommagées : câbles tendeurs sectionnés, soulèvement des grillages, écartement des mailles, découpe de trous latéraux. Pour que la vingtaine d'adhérents puisse jouer normalement il faudra tout refaire.

Vu le prix d'une cotisation pour l'année (25€ pour un adulte avec sous sa responsabilité la possibilité de faire jouer ses enfants) il semble impossible que ce vandalisme sévère vienne du village. Aussi, nous demandons à nos jeunes qui fréquentent le terrain de jeux d'être vigilants et de rapporter toute anomalie à leurs parents et à Monsieur le Maire.

SECURITE

L'installation des deux chicanes aux deux entrées du village en venant de Darois ou de Messigny marque un pas important dans la prise de conscience du ralentissement nécessaire dans notre village, comme d'ailleurs dans tous les autres. Cependant et malheureusement le résultat escompté n'est pas au rendez-vous. Rappelons que la vitesse au village est de 30 km/h. Il est prévu l'installation d'un ralentisseur (tapis berlinois) pour enfin voir circuler les véhicules à vitesse modérée.

Une Commission de sécurité a été créée pour ce mandat et d'autres améliorations seront apportées.

Merci d'avance à tous et toutes pour vos efforts.



INFORMATIONS DIVERSES

LES BUS DU RESEAU TRANSCO

UTILE A SAVOIR : les bus TRANSCO sont à la disposition de toute la population.

Les horaires TRANSCO sont disponibles :

- par téléphone au 0800 10 2004 (appel gratuit depuis un téléphone fixe)
- par internet sur le site :

www.mobigo-bourgogne.com/partenaires/transco

- sur place : Un bureau d'accueil en Gare Routière de Dijon-Ville



Au prix de 1,50 € le Ticket Côte-d'Or est vendu à l'unité, uniquement à bord des autocars. Sa validité correspond à un voyage sur une même ligne, sans correspondance. Le Ticket Côte-d'Or est valable sur une ligne régulière, quelle que soit la longueur du trajet effectué.

La commune d'Etaules est desservie par la ligne n° 50 : Dijon / Chatillon sur Seine via Talant. Le service est assuré aux horaires suivants :

Au départ d'Etaules :

	ETAULES Mairie	DAROIS Mairie	TALANT Collège	TALANT Divia- Arandes	DIJON Square Darcy	DIJON Divia - Place République	DIJON 30 octobre S. Weil	DIJON Wilson sisley
Du lundi au samedi	7 h 07	7 h 12	-	7 h 20	7 h 30	7 h 35	7 h 40	7 h 45
Du lundi au samedi (1)	7h27	7 h 32	7 h 45	7 h 50	7 h 50	-	8 h 00	-
Du lundi au samedi (1)	8h07	8 h 12	-	8 h 20	8 h 30	8 h 35	8 h 40	8 h 45

(1) Période scolaire uniquement et hors vacances

Pour le retour :

	DIJON Wilson Sisley	DIJON 30 octobre	DIJON Divia- Place République	DIJON Divia- Darcy Devosges	TALANT Arandes	TALANT Collège	DAROIS Mairie	ETAULES Mairie
Mercredi (1)	-	-	-	-	-	12 h 10	12 h 20	12 h 25
LMMJVS (1)	12 h 10	12 h 17	12 h 22	12 h 26	12 h 35	-	12 h 46	12 h 51
L,M,J,V (1)	16 h 10	16 h 17	16 h 22	16 h 28	16 h 38	16 h 44	16 h 54	16 h 59
L,M,J,V (1)	17 h 20	17 h 30	17 h 35	17 h 35	17 h 50	-	18 h 07	18 h 12
LMMJVS	18 h 20	18 h 31	18 h 35	8 h 39	18 h 47	-	18 h 56	18 h 59
LMMJV	-	-	-	18h35	19h43		19h52	19h55

(1) Période scolaire uniquement et hors vacances

COMMANDE DE FUEL

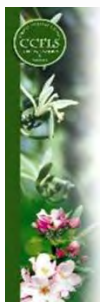
Depuis quelques années nous essayons de faire des commandes groupées de fuel domestique afin d'obtenir le meilleur prix auprès des fournisseurs.

Nous sommes désolés pour ceux qui ne sont pas sur notre listing et nous les invitons à se faire connaître afin de pouvoir profiter de ce service. N'hésitez pas à nous contacter, une prochaine commande sera bientôt passée auprès du fournisseur le moins disant.

Patrick Lyon tel: 03.80.35.61.75 ou lyonp@wanadoo.fr

Lionel Herrero dit Nono <tel:03.80.35.69.85>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE PRENOIS



Déchetterie

Deux jours : **lundi et samedi**

Deux périodes calées sur le passage aux **heures d'hiver et d'été**

Heures d'hiver

du 27 octobre 2013 au 30 mars 2014

lundi 16 h / 17 h

samedi 13 h / 16 h

Heures d'été

du 31 mars 2014 au 26 octobre 2014

lundi 16 h / 18 h

samedi 13 h / 17 h

La déchetterie sera fermée les jours fériés



A CONNAÎTRE

POMPIERS : 18

BRIGADE DE GENDARMERIE : 17 (urgence)

Allée des Chenevières - 21380 Messigny-et-Vantoux tél : **03 80 44 90 31**

CENTRE ANTI-POISON : 15 tél : 03.80.30.03.50

Hôpital Général R SAMU

N° d'appel d'urgence européen : 112 (depuis portable)

SOS MEDECINS DIJON : tél : 03 80 59 80 80

4 impasse Prosper Gallois - Chenôve

MAIRIE : mairie.etaules@yahoo.fr; www.etaules.free tél - fax : 03 80 35 60 65

Secrétaire de Mairie : Madame Monique NOIROT

Heures d'ouverture de la Mairie : le jeudi de 14h à 19h et permanence du Maire à partir de 17h30

CABINE TELEPHONIQUE : à carte, place de la Marie.

ECOLES

Directeur Ecole Primaire : Monsieur PONT : tél : **03 80 35 62 42**

Directrice Ecole Maternelle : Madame LAGUILLAUMIE : tél : **03 80 35 60 60**

CANTINE / GARDERIE des écoles :

Cantine : tous les jours d'école sauf le samedi.

Garderie : matin, midi (pour les demi-pensionnaires), et soir.

ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE : Mme LARMONIER Nicole

5 rue de l'Abreuvoir - 21121 Etaules - tél : **03.80.35.68.59**

PAROISSE : Père HOPPENOT

2, impasse du Presbytère, 21380 Messigny et Vantoux tél : **03 80 35 40 04**

leshautsdusuzon@orange.fr. Offices : consulter le tableau affiché sur la porte de l'église.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Lyonnaise des Eaux, service Gestion Clientèle,

12 Bd Dr Jean Veillet - BP 26629 - 21066 Dijon Cedex.

Centre relation clientèle : 0 810 374 374. **En cas d'urgence 24h/24 : 0 810 874 874**

LA POSTE : Fontaine-les-Dijon: tél : **03 80 56 24 50**

Courrier : 03 80 56 26 71.

TRI SELECTIF : ramassage tous les mercredis pour les bacs jaunes. Voir tableau distribué en janvier pour les bacs bleus **les semaines paires** ou bacs verts **les semaines impaires**.

ORDURES MENAGERES : ramassage tous les mercredis matins.

OBJETS ENCOMBRANTS : 2 juin 2014, 1^{er} septembre 2014, 1^{er} décembre 2014

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NATURE DE LA PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Nom, prénom, date de mariage
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès	Nom, prénom, et date du décès
Extrait de casier judiciaire ou par internet (bulletins n° 1,2 ou 3)	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 Nantes Cedex www.cjn.justice.gouv.fr	Photocopie de la carte nationale d'identité
Carte nationale d'identité	Renseignements à la mairie du domicile du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photos non découpées - 1 justificatif de domicile au nom du demandeur de moins 3 mois - Ancienne carte national d'identité si renouvellement - Extrait acte de naissance si première carte à demander à la mairie de naissance.
Passeport	Renseignements à la mairie pour connaître les 20 communes équipées pour la confection de passeports biométriques. Pour notre commune, les plus proches sont Fontaine les Dijon ou Talant.	
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.	N'existe plus depuis le 01.01.2013	
Duplicata du livret de famille	A la mairie du lieu de mariage par l'intermédiaire de la mairie de domicile.	Liste des enfants avec leurs dates et lieu de naissances
Inscription sur les listes électorales	A la mairie du domicile	Carte d'identité et justificatif de domicile
Certification de signature	A la mairie	L'intéressé devra signer le document en mairie